ALERTE RENFORCÉE

SÉCHERESSE

INTERDICTIONS :

en vigueur, à partir de prélèvements dans le réseau d'alimentation en eau potable

L'ARROSAGE DES PELOUSES, MASSIFS FLEURIS ET ESPACES VERTS

LE REMPLISSAGE DES PISCINES PRIVÉES

LE LAVAGE DES VÉHICULES À DOMICILE

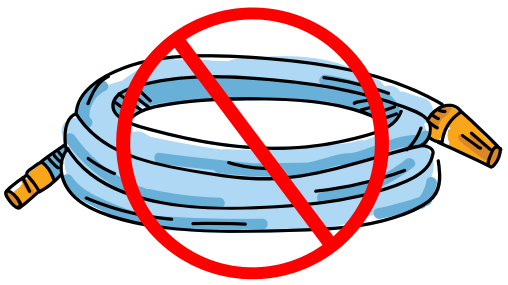

ENTRE 11H ET 18H

L'ARROSAGE DES JARDINS POTAGERS, DES TERRAINS DE SPORT ET DES CULTURES

Découvrez plus de conseils pour économiser l'eau tout au long de l'année sur

WWW.EAUXDEVIENNE.FR

Rubrique "Tout sur l'eau" > Maîtriser sa consommation d'eau

Crédit : Flaticon